



"Les Amis de Saint-Brevin"

ASSOCIATION agréée par arrêté préfectoral
pour la protection de l'Environnement

COMPTE-RENDU COMMISSION MIXTE ENVIRONNEMENT DU 5 DÉCEMBRE 2018

- 1- **Evolution du littoral** : inquiétude sur la transformation de la plage de Saint-Brevin ; une réunion particulière sera organisée sur ce sujet afin que les participants possèdent tous le même niveau de connaissance
- 2- **Evolution de la collecte des déchets ménagers** dès avril 2019 : Les sociétés retenues sont Veolia pour la collecte et Coved pour la gestion des déchèteries. Les éléments annoncés sont du même niveau d'information que ceux en possession des ASB (cf. Cr existant sur le sujet). Les participants à la CME demandent qu'une information soit rapidement transmise aux habitants. Par ailleurs certains estiment que 2 ramassages des ordures ménagères par semaine en période estivale seraient nécessaires (cela rappelle étrangement notre proposition...) : la réponse de la CCSE est la même " on verra en cours de contrat " (alors qu'il aurait été plus simple de le contractualiser lors de l'appel d'offres...).
- 3- **Ville fleurie** : discussion sur la quatrième fleur obtenue par Saint-Brevin.
- 4- **Pierre Attelée** : Présentation des 4 panneaux d'information qui seront placés dans différents endroits du site. Ces panneaux sont financés par le Conservatoire du Littoral. (Pas de remarques des participants).
- 5- **Thème estival 2019** pour " décoration des ronds-points" Ce sera " l'école est finie".
- 6- **Journée citoyenne** organisée par la mairie : Soixante personnes ont participé pour effectuer des activités diverses : plantation d'arbres, nettoyage de zones...
- 7- **Panneaux de la zone de la Courance** : pour expliquer la flore et la faune de cette "plage particulière" en cours d'études, en attente du coût de réalisation de ces panneaux pédagogiques.
- 8- **Promenade** en face du casino : La promenade en bois est fortement détériorée. Elle sera enlevée et remplacée par la mise en place d'écorces de pin, en attendant peut-être une autre solution...
- 9- **Natura 2000** : La zone après les pêcheries est en cours de réfection (projet départemental). Certains soulèvent leurs inquiétudes face aux dégradations occasionnées par les gens du voyage dans cette zone...
- 10- **Point sur la "tornade"** du mois dernier à Saint-Brevin : le phénomène n'a pas été qualifié de tornade. La mairie a déposé un dossier de catastrophe naturelle. Les sinistrés ont tous pris contact avec la mairie. Pour ceux qui sont bien assurés leur assurance gère, pour les autres, attente du résultat du dossier évoqué.
- 11- **Traitement de la chenille** : Certains habitants se plaignent que le traitement a été trop tardif et effectué lors de fortes pluies. La mairie indique que les personnes concernées par un manque d'efficacité notoire du traitement pourront se faire rembourser... A suivre...
- 12- **Parcelle constructible trop petite** : La NEB évoque ce problème (bien connu des ASB ...) qui conduit à un déboisement de Saint-Brevin. Même réponse de la mairie : loi Alur oblige

Les différents points souhaités par les ASB : sur le périmètre des risques couvert par le PCS, les PPI YARA et Donges, le plan de protection atmosphérique seront mis à l'ordre du jour de la prochaine CME.